

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Santé

Direction de la Santé et de la Population de la Wilaya de Guelma
Etablissement Public Hospitalier Emir Abd El Kader Oued Zenati
NIF/ 40801600002404900103

Avis d'Attribution Provisoire et d'infructuosité

En application de l'article 65 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, l'Etablissement Public Hospitalier d'Oued Zenati informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre Ouvert N°01/2026 relative à l'approvisionnement en produits alimentaires au profit de l'Etablissement Public Hospitalier EMIR ABD EL KADER OUED ZENATI

Et suite à l'évaluation des offres en date du 03/12/2025, la commission à attribuer provisoirement l'appel d'offre aux fournisseurs cités dans le tableau ci-dessous :

Désignation du Lots	Soumissionnaire Retenu	Note Technique	Montant de l'offre financière En T.T.C		Délai de Livraison	classement	Critère de choix
			Montant Minimum	Montant Maximum			
Lot N° 01- Viande rouge fraîche de veau, viande blanche fraîche et œufs	SNC FARHAH BACHAGHA GUELMA NIF/001724038333525	35/40	10 590 000.00 DA	12 375 000.00 DA	02 Jours	01	Moins Disant
Lot N° 02- Légumes et Fruits	BERRAOUI LARBI - GUELMA NIF/ 196824010123051	40/40	3 780 800.00 DA	4 755 500.00 DA	02 Jours	01	Moins Disant
Lot N° 03- Alimentation Générale	SELMi OUALID - OUED ZENATI NIF : 17824040082410402400	35/40	3 491 500.00 DA	4 286 500.00 DA	02 Jours	01	Moins Disant
Lot N° 04- Produits Laitiers	SELMi NACER - OUED ZENATI NIF : 1842404017101580000	30/40	680 200.00 DA	832 600.00 DA	02 Jours	01	Moins Disant
Lot N° 05- Pain et viennoiseries	Infructueux (aucune offre)						

Les autres soumissionnaires, intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher des services concernés au niveau de l'EPH de Oued Zenati dans un délai de 03 trois jours à compter de la première parution du présent avis.

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la wilaya de Guelma dans un délai de Dix (10) jours à compter de la date de la première parution du présent avis.